



Demande d'aménagement portant sur les conditions d'application de l'arrêté du 20 novembre 2017

*relatif au suivi en service des équipements
sous pression et des récipients à pression simples*

(Article 31 - II de l'AM du 20/11/2017)

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Numéro d'enregistrement

Agent suivi de l'affaire

N° d'ordre Année

A. Demandeur de l'aménagement (généralement le propriétaire de l'équipement ou son représentant)

Personne physique (Exploitant) :

NOM : Prénom :

Profession (facultatif ¹)

Personne morale :

Raison sociale (dénomination)

Statut juridique Déclarant Fonction

Adresse où l'équipement est exploité :

N° voie Extension Type de voie

Nom de voie

Complément d'adresse BP CS

C.P. Localité Cedex

Adresse mail valide @

B. Type d'équipement sous pression concerné par la demande d'aménagement

Réservoir/Citerne/Capacité/Bouteille ...

Autoclave

ACAFR (partie chambre)

Réceptif

Réacteur

Échangeur à tubes

Échangeur à plaques

Colonne à plateaux

Générateur de vapeur

Chaudière à tubes de fumées

Chaudière à tubes d'eau

Four

ACAFR (partie GV)

Cogénération

Tuyauterie

C. Caractéristiques de l'équipement objet de la demande d'aménagement

▪ Désignation de l'équipement :

▪ Nom du fabricant de l'équipement :

▪ Numéro de fabrication (ou de série) : Repère usine :

▪ Année de fabrication : ▪ Régime de fabrication : AM. 1926 AM. 1943 DESP (CE)

▪ Nature du fluide contenu : ▪ Groupe de fluide : Gr1 Gr2

▪ Volume contenu (litres) : ▪ Temp. de service (°C) : ▪ Pression de service (bars) :

▪ Dispositif de protection contre les surpressions :

Soupape de sécurité

Disque de rupture

Chaine instrumentée

ESP protégé par le procédé



▪ Équipement revêtu extérieurement : Oui Non Nature du revêtement :

▪ Équipement revêtu intérieurement : Oui Non Nature du revêtement :

▪ Équipement garni : Oui Non Nature du garnissage :

¹ Préciser la profession, uniquement lorsque l'équipement sous pression est exploité pour l'exercice d'une activité professionnelle

D. Conditions de suivi en service de l'équipement

- Équipement **suivi en service par un Organisme Habilité**, sans plan d'inspection 
- Équipement **suivi en service par un Organisme Habilité**, avec plan d'inspection
- Équipement **suivi en service par un Service d'Inspection Reconnu** 



E. Nature de l'aménagement sollicité

Demande de **report de l'échéance réglementaire** d'un contrôle périodique :

➤ Contrôle concerné

➤ Échéance réglementaire

➤ Durée du report sollicité

- **Motivations** (techniques, économiques ou contextuelles) **justifiant la demande de report** (synthèse de 6 lignes maximum)

Demande de **dispense d'une opération d'inspection**, prévue lors d'un contrôle périodique :

Aménagement(s) sollicité(s) pour un (plusieurs) contrôle(s) lors de la **visite extérieure** de l'équipement

Oui

Non

Oui	Non

Aménagement(s) sollicité(s) pour un (plusieurs) contrôle(s) lors de la **visite intérieure** de l'équipement

Oui

Non

Oui	Non

- **Motivations** (techniques, économiques ou contextuelles) **justifiant la demande de dispense** (synthèse de 6 lignes maximum)

Demande de **dispense d'épreuve hydraulique de requalification** périodique :

- **Contrôle(s) proposé(s) en compensation** :
 - Pas de contrôle(s) compensatoire(s)
 - Essai sous pression de gaz contrôlé par émission acoustique
 - Contrôle magnétoscopique des soudures
 - Contrôle radiographique des soudures
 - Mesures d'épaisseurs aux ultrasons
 - Ressuage

Autre type de contrôle (préciser) :

- **Motivations** (techniques, économiques ou contextuelles) **justifiant la demande de dispense d'épreuve** (6 lignes maximum)

Autre demande d'aménagement (indiquer la nature de la demande) :

F. Liste des documents à joindre à la demande d'aménagement

Documents devant être joints au formulaire dûment renseigné	Type d'aménagement sollicité			
	Report d'une échéance	Dispense d'une opération d'inspection	Dispense d'épreuve hydraulique de requalification périodique ²	Autre demande
<p>Courrier de demande d'aménagement, adressé au préfet du département dans lequel l'équipement est exploité</p> <p>1. Ce courrier doit compléter avec précision les motivations argumentées dans la partie "E" page 2 du formulaire de demande</p> <p>2. Le cas échéant, il devra indiquer si un document reconnu par l'administration (cf. Annexes I et II de l'AM du 20/11/2017) a été utilisé pour fonder la demande</p>	X	X	X	X
<p>Avis circonstancié de l'Organisme Habilité (accrédité par l'état pour le suivi en service des équipements sous pression), en charge du suivi en service de l'équipement objet de la demande d'aménagement</p>	X	X	X	X
<p>Derniers rapports de contrôles périodiques réalisés sur l'équipement et son (ses) accessoire(s) de sécurité, en application des sections 1 et 2 des Chapitres I ou II du Titre IV "Suivi en service" de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 (selon la date de mise en service, joindre les 2 derniers rapports)</p>	X	X	X	X
<p>Plan d'inspection de l'équipement (plan approuvé par un organisme habilité, en application de l'article 34-I de l'arrêté du 20 novembre 2017)</p>	X	X	X	X
<p>Description de l'équipement (comprenant un schéma descriptif de l'équipement dans un format exploitable)</p>	X	X	X	X
<p>Plan de retrait partiel du revêtement (externe ou interne) avec matérialisation des points de contrôle</p>	X	X	X	X
<p>Détail des Contrôles Non Destructifs, mis en œuvre en substitution de l'épreuve hydraulique, pour garantir la notion "d'examen complet" lors de la requalification périodique de l'équipement</p>	X	X	X	X
<p>Copie du récépissé de la Déclaration de Mise en Service (ou de la preuve de dépôt sur le service de télédéclaration "LUNE"), prévue par le Titre III de l'arrêté du 20 novembre 2017.</p> <p>Nota : Uniquement lorsque l'équipement possède des caractéristiques telles que celles décrites à l'article 7 de l'arrêté du 20/11/2017 (cf. cadres fond bleu ci-contre)</p>	X	X	X	X
<p>Déclaration de conformité de l'équipement à la Directive Equipements Sous Pression 97/23/CE ou 2014/68/UE</p>	X	X	X	X
<p>Schéma d'implantation de l'équipement au sein de l'entreprise (Schéma matérialisant les locaux contigus à celui dans lequel l'équipement est installé et précisant la nature des activités qui y sont exercées)</p>	X	X	X	X
<p>Fiche(s) de Données de Sécurité du (des) fluide(s) contenu(s) dans l'équipement</p>	X	X	X	X

² Concerne les équipements non décrits dans les annexes de la BSEI 09-102 du 29/06/2009. *Pour mémoire* : **Annexe 3** : Sphères ; **Annexe 4** : Réservoirs de GPL enterrés (petits-vracs) ; **Annexe 6** : ESP cylindriques ; **Annexe 7** : ESP en matériaux composites ; **Annexe 8** : Réacteurs ; **Annexe 9** : Autoclaves ; **Annexe 10** : ESP en acier inoxydable ; **Annexe 11** : Échangeurs